



CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE *du 30 mars au 2 avril 2004, North Berwick (près d'Édimbourg), Écosse*

PREMIER AVANT-PROJET DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR L'ACCORD

INTRODUCTION

L'élaboration d'une stratégie de communication pour l'Accord fait partie des Priorités internationales de mise en œuvre (IIP) 2003-2007 pour l'AEWA. Il est en effet précisé dans les IIP que : « *L'élaboration d'une stratégie de communication pour l'Accord devrait être une priorité. On pourrait prévoir de communiquer les objectifs et les exigences de l'Accord à un public ciblé (décideurs, professionnels de la conservation, personnes vivant aux alentours des sites clés ou les utilisant et donateurs). L'efficacité de cette stratégie sera optimale si elle peut faciliter la communication aux niveaux national et local. Une attention toute particulière sera accordée à la diffusion du matériel dans la langue appropriée et au niveau approprié. La traduction et la diffusion des Lignes directrices de conservation en arabe et en russe représentent une priorité absolue. La stratégie devrait aboutir à une série d'actions précises et budgétisées* ».

Dans cette optique, un bureau de consultants a réalisé une étude documentaire sur l'AEWA, étudiant son historique et les documents qui s'y rapportent. Afin d'obtenir une image plus précise des souhaits du Secrétariat et des Parties contractantes ainsi que des avantages apportés par l'Accord, une enquête Quick Scan a été réalisée en 2003. Ses résultats sont présentés dans le document TC/ Inf. 5.4.

Ces résultats ont servi à développer plus avant la stratégie de communication de l'Accord dont vous trouverez ci-joint l'avant-projet.

Ce document sera examiné lors d'un atelier organisé dans le cadre de la Conférence internationale sur l'itinéraire de migration par des représentants des Comités technique et permanent, des ONG et des organismes intergouvernementaux.

PROPOSITION DU SECRÉTARIAT

La stratégie de communication n'est pas seulement importante pour le Secrétariat, mais également pour tous les organes subsidiaires de l'Accord. C'est pourquoi les membres du Comité technique (TC) sont priés d'examiner cette stratégie et d'en discuter en séance plénière lors de la 5^{ème} Réunion. Ils sont également invités à faire part de leurs recommandations à ce sujet au Comité permanent (StC) qui l'examinera plus tard dans l'année.

Élaboration d'une stratégie de communication pour l'Accord sur la Conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

Stratégie de communication de l'AEWA

1^{er} AVANT -PROJET

Rapport rédigé par :

Gwen van Boven
SPAN Consultants
Bezuidenhoutseweg 1
2594 AB La Haye
Pays-Bas
vanboven@span.nl

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
1.1 Données générales	4
1.2 Cadre institutionnel	4
1.3 Situation actuelle	4
2. PHASE D’EVALUATION	6
2.1 Étude documentaire	6
2.2 Enquête Quick Scan	6
2.3 Capacité en matière de communication	6
3. STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR L’AEWA	8
3.1 Introduction	8
3.2 Acteurs	10
3.3 Objectifs de la communication	11
3.4 Résultats et activités souhaités	12
4. PLAN D’ACTION CONCERNANT LA COMMUNICATION	15

1. Introduction

1.1. Données générales

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie est le premier accord international qui s'occupe de la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs au niveau des itinéraires de migration. En cela, l'AEWA occupe un créneau particulier parmi toutes les conventions internationales qui se chargent de questions de conservation limitées à un habitat ou à une espèce spécifique ou bien encore à une région restreinte.

La conservation des itinéraires de migration ne peut se faire que grâce à la coopération transfrontalière, exigeant la mise en place d'un partenariat actif entre les pays et les régions.

La zone géographique de l'AEWA, qui englobe l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie centrale, comprend 117 États de l'aire de répartition. L'Accord couvre 235 espèces d'oiseaux d'eau qui dépendent écologiquement des zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel, incluant de nombreuses espèces de pélicans, de hérons, de flamants roses, de cygnes, d'oies, de canards, d'échassiers, de mouettes et de sternes.

1.2 Cadre institutionnel

L'AEWA est un Accord environnemental multilatéral conclu sous la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS). La CMS est une convention parapluie établie dans le cadre des Nations Unies qui met en place des Accords environnementaux multilatéraux et des Protocoles d'accord pour soutenir sa mise en œuvre. Outre l'AEWA, les autres Accords environnementaux multilatéraux conclus sous la CMS sont l'EUROBATS, l'ACCOBAMS et l'ASCOBANS.

L'AEWA est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1999 lorsque 7 États d'Afrique et 7 États d'Eurasie l'ont ratifié. Les Pays-Bas, qui ont pris l'initiative de développer cet accord, ont offert lors de la réunion de négociation (destinée à l'adoption du texte de l'Accord et du Plan d'Action) d'accueillir la première session de la Réunion des Parties (MOP1). Ils ont également proposé d'agir en qualité de dépositaire et d'assurer à leurs frais le Secrétariat intérimaire de l'Accord jusqu'à l'entrée en vigueur de ce dernier.

Lors de la MOP1, qui s'est tenue en Afrique du Sud en novembre 1999, il a été décidé de mettre en place un Secrétariat permanent et de l'intégrer au PNUE. Le 17 juillet 2000, le Secrétariat permanent est devenu hôte de la République fédérale d'Allemagne et s'est établi à Bonn. Pour des raisons administratives et afin de réduire les frais, le Secrétariat partage ses bureaux (installés dans les locaux des Nations Unies) avec le Secrétariat de la CMS, sa convention mère et deux autres accords-sœurs, l'EUROBATS et l'ASCOBANS. Le Secrétariat de l'AEWA est administré par le PNUE et dépend du siège de cet organisme qui est établi à Nairobi.

Le Secrétariat permanent s'occupe de l'application de l'Accord au quotidien. En 1999, à la première session de la Réunion des Parties (MOP1), il a été décidé que le Comité Technique, qui se réunit une fois par an, se chargerait de la mise en œuvre de l'Accord.

Lors de la MOP 2, en 2002, les Parties ont décidé qu'il était nécessaire de créer, en plus du Comité technique, un *Comité permanent*, qui se concentrerait sur les questions de politiques générales, de planning et de budget. Ce Comité se réunit vers la fin de chaque année et sa première réunion s'est tenue en novembre 2003. Le Comité permanent, qui comprend 7 membres permanents, invite le dépositaire et les principales ONG à participer à ses réunions à titre d'observateurs.

1.3. Situation actuelle

En septembre 2002, l'AEWA a clôturé sa deuxième session de la Réunion des Parties. Jusqu'à présent, le Secrétariat s'est consacré au recrutement de nouvelles Parties contractantes à l'Accord, accomplissant cette mission avec succès. L'AEWA, qui s'est rapidement développé depuis sa conception, est

reconnu comme un Accord pratique et utile pour la conservation de l'intégralité des itinéraires de migration. Au moment de la rédaction de ce document (février 2004), 46 des 117 États de l'aire de répartition sont devenus Parties contractantes et de nombreux États ont bien avancé dans le processus d'adhésion.

Orientation future

Dans la perspective de la MOP3 qui aura lieu en 2005, le Secrétariat a toujours comme objectif prioritaire de stimuler l'extension de l'Accord. L'AEWA étant un accord récent, le Secrétariat considère à l'heure actuelle que la visibilité de l'Accord représente une priorité. ceci afin d'atteindre deux objectifs essentiels :

« 1. Le recrutement d'Etats de l'aire de répartition pour qu'ils deviennent Parties contractantes à l'AEWA

2. La reconnaissance du rôle de l'AEWA dans la conservation des populations d'oiseaux d'eau migrateurs, de sa position unique au sein des autres conventions liées à la biodiversité et de son approche unique par espèce au niveau de l'itinéraire de migration. »

Le Secrétariat prévoit que cette orientation changera, passant de la promotion de l'Accord à sa mise en œuvre lorsque environ 50 % des 117 États de l'aire de répartition seront devenus Parties contractantes à l'Accord, ce qui pourrait être un fait juste avant la MOP3.

Parallèlement, l'enquête Quick Scan réalisée pour aider à préparer cette stratégie a montré que les Parties contractantes et les partenaires de l'AEWA ne partageaient pas tous cette idée de l'orientation à prendre. Une majorité des répondants pensaient que le Secrétariat devait se concentrer ou bien sur la mise en œuvre de l'Accord ou bien à la fois sur le recrutement et la mise en œuvre. Une promotion stratégique des succès remportés devrait en principe stimuler d'autres États de l'aire de répartition à adhérer à l'Accord. Le recrutement ira alors de soi.

Rôle de la Communication

Une stratégie de communication destinée au Secrétariat de l'AEWA peut aider à répondre à ces questions, augmenter la compréhension des différents intérêts, permettre de mieux répondre aux souhaits des différents acteurs et, en fin de compte, accroître l'efficacité de l'Accord même.

Cette stratégie permettra de placer dans leur contexte les efforts de communication actuels entrepris par le Secrétariat et d'utiliser stratégiquement les ressources humaines et financières limitées dont il dispose pour cette tâche. Elle s'articule autour des objectifs suivants : faire connaître clairement le rôle de facilitateur du Secrétariat dans ce processus ainsi que ses implications pour les Parties contractantes et les autres partenaires.

2. Phase d'évaluation

Une stratégie de communication apporte des conseils sur les méthodes à suivre et les activités à entreprendre pour une communication optimale étayant la gestion de l'AEWA. En vue de la pertinence de ces conseils, la stratégie doit se fonder sur des informations solides en ce qui concerne les activités de communication passées et actuelles, la capacité de communication, les perceptions, les niveaux de connaissance et les attitudes, les obstacles et les possibilités.

2.1. Étude documentaire

Dans une phase préparatoire, une étude a été réalisée sur l'historique de l'Accord et la documentation s'y rapportant. Une visite a été rendue au Secrétariat de l'AEWA à Bonn afin d'interviewer ses membres du personnel, ainsi que ceux de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS, la convention-mère de l'AEWA), et de l'ASCOBANS (un autre accord conclu sous la CMS). Wetlands International, contacté à propos du projet FEM sur l'itinéraire de migration, a communiqué une première version de proposition de projet.

Parmi les documents consultés, certains se sont révélés particulièrement utiles pour la préparation de cette stratégie de communication ou bien encore pour sa mise en œuvre. Il s'agit des documents concernant la proposition du projet FEM, la Stratégie de communication de la CMS (avant-projet 2003), le rapport de la CMS sur le développement des accords régionaux (2001) ainsi que les Lignes directrices du PNUE relatives aux sites Internet et la stratégie de publication du PNUE.

2.2. Enquête Quick Scan

Le Secrétariat et les Parties contractantes s'attendent à ce que l'Accord leur apporte certains avantages. Leurs attentes sont-elles les mêmes ? Les approches et les résultats sont-ils communiqués de façon claire et efficace ? Afin de répondre à ces questions et d'apporter des intrants à une stratégie de communication pour l'Accord, une enquête Quick Scan a été réalisée en 2003 auprès des Parties contractantes, des États de l'aire de répartition et des organisations concernées sur la manière dont ils percevaient l'AEWA, sa fonction et ses avantages, sur les obstacles empêchant sa mise en œuvre et sur ses méthodes de communication. Les résultats de ce Quick Scan ont été présentés à Bonn en novembre 2003 lors de la réunion du Comité permanent, afin de pouvoir y intégrer les réactions de ce dernier.

L'enquête Quick Scan s'est appuyée à la fois sur un questionnaire et sur des interviews partiellement structurées. Deux types de questionnaire ont été mis au point. La version destinée aux Parties contractantes, envoyée aux correspondants de l'AEWA dans 47 pays¹, s'articulait autour de l'adhésion à l'Accord, la mise en œuvre de l'AEWA et la Communication. L'autre version, envoyée aux représentants des 70 autres États de l'aire de répartition qui sont des Parties non contractantes, traitait de l'adhésion et de la communication. Outre ces questionnaires, un certain nombre de représentants des États de l'aire de répartition et des organisations concernées ont été interviewés afin d'obtenir des informations plus approfondies. Ces interviews, qui étaient partiellement structurées, ont été conduites en personne ou par téléphone. Un rapport intégral de cette enquête se trouve sur le site de l'AEWA : www.unep-awa.org.

2.3. Capacité en matière de communication

La capacité destinée à la communication déterminera la portée de la mise en œuvre de la stratégie de communication. Cette capacité peut être évaluée en termes de ressources humaines, de compétences techniques et de ressources financières.

Compétences techniques

La prise de conscience et la compréhension de la nécessité d'une communication appropriée pour permettre un fonctionnement efficace de l'AEWA sont suffisantes. Une part importante du budget annuel ainsi qu'un temps considérable sont consacrés aux activités de communication. Le Secrétariat n'est pas

¹ Pour les besoins de l'enquête Quick Scan, les 43 (à l'époque) Parties contractantes et les 4 signataires ont été regroupés, le processus de ratification étant bien avancé.

seul derrière ces efforts qui sont également appréciés et jugés importants par les Parties.

Les activités de communication semblent être perçues comme celles permettant la diffusion d'informations sur l'AEWA et ses progrès auprès des acteurs concernés. Actuellement, ces activités se déroulent sous forme de diffusion de l'information selon un schéma envoyeur-receveur qui laisse peu d'espace pour les réactions et l'interaction. Elles sont centrées autour de matériels imprimés (bulletins, affiches, brochure et comptes rendus des réunions).

Ressources humaines

Le Secrétariat emploie actuellement un collaborateur technique (le Secrétaire exécutif) et une Assistante. Une procédure est en cours en vue du recrutement d'un Agent technique supplémentaire et d'un Administrateur stagiaire (JPO) qui devrait se charger de la gestion de l'information. Ces dernières années, plusieurs contrats de courte durée ont permis la réalisation de matériels d'information spécifiques tels que les numéros spéciaux du bulletin et l'exposition. Il existe à l'heure actuelle une capacité structurelle limitée au sein du Secrétariat pour produire et gérer le matériel de communication ainsi que pour assurer la représentation de l'Accord dans des réunions et des forums importants.

Les institutions partenaires disposent d'une expertise considérable dont on fait à l'heure actuelle un usage limité. Le PNUE comprend plusieurs divisions qui pourraient aider le Secrétariat de l'AEWA dans ses activités de communication. Ramsar dispose d'un réseau et d'un site Web qui pourraient être également utilisés pour aider l'AEWA. Le futur projet FEM relatif aux itinéraires de migration, qui prévoit des activités de communication incluant l'AEWA, peut être considéré comme un partenaire important au cours des années à venir dans la mise en œuvre des activités de communication.

Ressources financières

Le matériel d'information actuel est financé par le prochain budget approuvé par la MOP. L'élaboration de la stratégie de communication et les recherches préparatoires ont été financées par une contribution volontaire versée par l'une des Parties contractantes. La mise en œuvre de la stratégie sera soumise à l'approbation de la MOP3.

3. Stratégie de communication pour l'AEWA

3.1. Introduction

Au cœur de la conservation des itinéraires de migration, se trouvent la collaboration et la coopération des intéressés tout au long de ces itinéraires. Qu'il s'agisse de coopération bilatérale pour protéger un habitat spécifique, de coopération axée sur des parties d'itinéraires utilisées par une seule espèce ou bien d'accords politiques internationaux entre de nombreux pays, un des éléments clés d'une coopération fructueuse est la possibilité d'échanger relativement facilement les informations, les ressources et les expériences pour contribuer à la gestion et au planning.

Cette coopération ne s'impose pas seulement entre les pays situés le long des itinéraires de migration Afrique-Eurasie, il s'agit aussi d'une condition indispensable à une mise en œuvre performante et efficace de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Asie (AEWA). Les organes officiels de l'AEWA, à savoir le Secrétariat situé à Bonn, le Comité permanent et le Comité technique, constituent ensemble le mécanisme et la structure spécifiquement conçus pour contribuer à la conservation des itinéraires de migration grâce à la coopération entre les États de l'aire de répartition.

Cette stratégie de communication a été formulée afin d'aider le Secrétariat de l'AEWA à communiquer à la fois dans le cadre de ses structures officielles et entre ses États membres. Elle a été conçue pour être l'un des instruments du *Secrétariat lui permettant de favoriser le rapprochement des partenaires de l'Accord afin qu'ils coopèrent de manière efficace en vue de leur objectif commun de la conservation des oiseaux d'eau tout au long des itinéraires de migration d'Afrique-Eurasie.*

Ce que cette stratégie ne fera pas :

L'AEWA est un Accord international relativement récent qui s'est rapidement développé dans ses premières années d'existence. Il possède un petit Secrétariat manquant de personnel et disposant d'une marge de manœuvre budgétaire très réduite. En même temps, il est intégré dans un cadre international comptant de nombreux partenaires et parties qui sont actifs dans la communication en faveur de la conservation des zones humides et des oiseaux d'eau (Encadré 1).

Cette stratégie ne veut pas répéter ce que les autres font ou projettent de faire au cours des prochaines années. Cette stratégie de communication définira des priorités pour le Secrétariat de l'AEWA, identifiera quels éléments de la liste de souhaits de l'AEWA en matière de communication sont déjà couverts par d'autres et de quelle façon le Secrétariat pourrait soutenir des initiatives réalisées par des tiers.

Objectif prioritaire

Conformément à ce qui a été mentionné plus haut, cette stratégie de communication aidera le Secrétariat de l'AEWA à se concentrer sur sa *mission de facilitateur* et à redéfinir son rôle d'araignée au centre de la toile de la conservation des itinéraires de migration. Elle invite instamment le Secrétariat à identifier des partenaires, à encourager ceux qui parmi eux sont les ambassadeurs de l'AEWA, à se faire connaître par le biais d'intermédiaires, et à déléguer des tâches à ceux qui se trouvent en bonne position pour les réaliser.

Pour le Secrétariat de l'AEWA, la stratégie de communication vise à initier, faciliter et soutenir la communication en améliorant la coopération entre ses organes officiels et ses Parties contractantes dans leurs efforts de mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique-Eurasie.

ENCADRÉ 1 : LES PARTENAIRES DE LA COMMUNICATION

La CMS

La Convention sur les espèces migratrices (Bonn, 1979) se rapporte à la conservation globale des espèces migratrices. L'Annexe 2 de la convention énumère les espèces pour lesquelles une action coordonnée s'impose pour assurer le maintien des populations. Cet objectif est réalisé par le biais d'Accords internationaux entre les États parmi lesquels l'AEWA représente l'accord le plus vaste. Convention-mère de l'AEWA, la CMS en partage les buts et les objectifs ainsi que l'infrastructure. La CMS et l'AEWA se répartissent les fonctions importantes de représentation et joignent régulièrement leurs efforts au niveau de la communication.

La Convention de Ramsar sur les zones humides

La Convention de Ramsar sur les zones humides (1971) est l'une des plus anciennes conventions internationales environnementales. L'utilisation judicieuse des zones humides se situe au cœur de son programme ainsi que les relations des individus avec les zones humides et le fonctionnement de ces dernières. La Convention a introduit l'acronyme CEPA: *Communication, Education and Public Awareness* (Communication, Éducation et Sensibilisation du public). Ramsar travaille avec un réseau de Correspondants CEPA, à la fois au niveau des gouvernements et des ONG et possède un site Web interactif très apprécié par le biais duquel il offre de coopérer plus étroitement avec l'AEWA.

Wetlands International

Gerard Boere de Wetland International (WI), l'un des pères fondateurs de l'AEWA, décrit ainsi le paradoxe de la Convention : « Les conventions sont conclues par des organisations gouvernementales et deviennent généralement opérationnelles grâce aux ONG ». WI est un partenaire important dans la mise en œuvre de l'AEWA, notamment en matière d'efforts de communication. Dans les prochaines années, cet organisme mettra en œuvre le *Projet FEM relatif aux itinéraires de migration* qui, par son volet concernant la communication, se concentrera sur des projets de démonstration destinés à monter les meilleures pratiques (1), sur les mécanismes de communication pour les gouvernements et les ONG (2) et sur les mécanismes d'échange au sein des sous-régions le long de l'itinéraire de migration et entre ces sous-régions (3). Ce projet tend également à améliorer la compréhension et la mise en œuvre de l'utilisation judicieuse des oiseaux d'eau migrateurs et des zones humides par les parties prenantes (4).

Birdlife International

Birdlife International est l'une des plus anciennes ONG œuvrant à la conservation des oiseaux et représentant l'un des principaux partenaires de mise en œuvre du *Projet FEM relatif aux itinéraires de migration*. Birdlife dispose d'un solide réseau de partenaires et d'offices dans les régions.

Les Nations Unies

En tant qu'Accord de l'ONU, l'AEWA peut faire appel à ses différentes unités de communication, à savoir le PNUE Nairobi, où la Division de la Communication et de l'Information au Public (dotée d'une nouvelle stratégie au niveau du site et des publications) héberge le site Web du PNUE, ainsi que l'Unité d'information sur les conventions du PNUE/DEC (Genève) pour toutes les tâches concernant les sites Internet, les communiqués de presse, les brochures, la conception et la gestion.

Le CIC

Le Conseil international de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC), mène par le biais de sa commission sur les oiseaux migrateurs ses propres recherches ou soutient des projets pertinents d'organisations poursuivant le même but, comme WI ou l'UICN. Le CIC est représenté aux conseils d'administration de ces organisations ainsi qu'au Comité technique de l'AEWA et à la CMS.

OMPO

L'organisation des « Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental » (OMPO) est une organisation active dans la conservation des oiseaux migrateurs qui a son siège en France. L'OMPO est souvent en relation avec l'AEWA, notamment dans les États Baltes. Le Secrétariat a fait de l'OMPO l'ambassadeur de l'AEWA dans cette région.

Les Parties contractantes

L'activité d'une convention se définit par celle de ses Parties contractantes. Tout spécialement dans le cas d'un accord d'une vaste portée comme l'AEWA, les différences régionales requièrent des initiatives régionales, une communication entre les régions et des échanges intensifs. Le Secrétariat de l'AEWA peut fournir instruments et encadrement. Les pays devront œuvrer pour l'AEWA à la mise en œuvre de la communication aux niveaux national et régional.

Messages

Grâce à la stratégie de communication, le Secrétariat de l'AEWA aimerait faire passer les messages suivants :

« L'AEWA est un accord unique du fait de son approche intégrale de la conservation des oiseaux migrateurs le long des itinéraires de migration internationaux et transfrontaliers. »

« Le Secrétariat de l'AEWA a pour rôle d'aider les Parties contractantes à l'Accord à se réunir et à mettre en place des partenariats (régionaux) pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs.»

« Plus nombreux seront les États de l'aire de répartition qui deviendront membres de l'AEWA, plus l'Accord sera efficace. Le recrutement de nouvelles Parties demeure une activité essentielle du Secrétariat de l'AEWA et requerra une aide active dans les régions qui sont sous-représentées. Le Secrétariat apprécie grandement le rôle d'ambassadeur des partenaires aidant à faire connaître l'AEWA.»

« L'AEWA est un accord international qui tire sa force de la coopération et des partenariats. L'activité de l'AEWA est celle de ses Parties. La mise en œuvre de l'Accord peut se faire grâce aux initiatives des Parties contractantes de l'AEWA aidées dans leur tâche par le Secrétariat de l'AEWA.»

« Bien que la mise en œuvre structurelle et efficace du support de la communication exige un financement structurel, elle améliorera l'efficacité de la gestion et représente donc un investissement rentable que l'AEWA doit poursuivre et que la MOP doit soutenir.»

3.2. Acteurs

Comme l'indiquent les propos précédents, la stratégie de communication de l'AEWA ne se concentrera pas uniquement sur la diffusion de l'information mais également sur la coopération stratégique et l'établissement de partenariats à différents niveaux, à savoir parmi les organismes officiels de l'AEWA et des Parties contractantes, entre les Parties contractantes et les organes décisionnels de l'AEWA, entre l'AEWA et le PNUE et parmi les acteurs concernés au sein des Parties contractantes, notamment les ONG (voir Encadré 1).

Rôles

La priorité donnée à la coopération a des conséquences pour les différents rôles à jouer à différents moments par les Parties. Selon les circonstances, les exigences et les objectifs, une seule et même Partie peut jouer alternativement le rôle de partenaire à part entière, d'ambassadeur de l'AEWA ou bien d'intermédiaire du Secrétariat. Dans un autre contexte, la même Partie pourra être un groupe cible pour le Secrétariat ou bien encore l'exécutante d'une activité donnée.

Il faudra donc pour chaque activité définir le rôle de chaque acteur et en convenir.

Les acteurs clés sont les organes officiels de l'AEWA, à savoir le Secrétariat, le Comité technique et le Comité permanent. Les Parties contractantes de l'AEWA, leurs correspondants officiels et les ministères responsables au plan national représentent également des acteurs importants. Les ONG internationales et les Conventions associées à l'Accord jouent elles aussi un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'AEWA. Un autre groupe à ne pas négliger sont les donateurs potentiels, qu'ils soient petits ou grands, permanents ou occasionnels. Ils peuvent faire partie des acteurs mentionnés plus haut et le Secrétariat continuera à faire appel à eux en tant que sources de financement pour cette stratégie.

Tous les acteurs évoqués précédemment peuvent jouer le rôle de partenaire, d'ambassadeur de l'AEWA ou même d'intermédiaire. Ils peuvent également faire office d'exécutants des activités ou encore être les groupes cibles des efforts de communication de l'AEWA.

Les groupes cibles clés comprennent les États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore devenus

parties contractantes. L'AEWA a pour objectif d'enrôler ces États de l'aire de répartition, le recrutement en soi demeurant l'un des objectifs majeurs pour les années à venir.

Au niveau des pays, ce sont d'autres acteurs qui sont utiles pour l'exécution des activités et des obligations liées à l'AEWA. Il peut s'agir de fonctionnaires autres que le Correspondant officiel, d'autres ministères, des ONG nationales ou des groupes locaux d'utilisateurs finals. Ces groupes peuvent être aussi bien groupes cibles, qu'exécutants ou même partenaires, mais dans l'optique du Secrétariat, toujours par le biais d'autres partenaires qui font office d'intermédiaire du Secrétariat.

3.3. Objectifs de la communication

Les objectifs de la communication ont été formulés après consultation des clients et des parties prenantes. Les principaux d'entre eux s'articulent autour de quatre axes :

1. La communication interne entre les organes dirigeants officiels de l'AEWA peut être améliorée,
2. Les possibilités de coopération internationale pour la conservation des oiseaux d'eau doivent être mieux explorées et leur financement assuré. Le Secrétariat de l'AEWA devrait y contribuer,
3. La capacité de communication doit être renforcée si le Secrétariat souhaite encourager les Parties contractantes à entreprendre des actions plus poussées,
4. La valeur ajoutée de l'AEWA ainsi que ses objectifs devraient être mieux connus et mieux compris.

Les résultats de l'enquête ont été rassemblés dans le rapport de l'AEWA intitulé : « Élaboration d'une stratégie de communication pour l'Accord sur la Conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Asie (AEWA). Enquête Quick Scan – Analyse des résultats ». (Janvier 2004).

Objectif 1 : Stimuler et augmenter l'efficacité de la communication et des échanges entre les organes officiels de l'AEWA

L'enquête Quick Scan a révélé le besoin d'étudier comment le Secrétariat pourrait optimiser le fonctionnement des organes décisionnels de l'Accord en améliorant la communication et les échanges entre ces organes. Entre les réunions, les échanges entre les membres sont rares et la représentation régionale ne semble pas être très efficace. En soutenant la communication, le Secrétariat pourrait faciliter les échanges entre le Secrétariat, le Comité technique, le Comité permanent et les Correspondants, stimuler les échanges entre les réunions et parvenir à une représentation véritablement régionale lors des réunions (MOP, réunions du TC, etc.).

Après des années passées à essentiellement œuvrer au recrutement de nouveaux États, il est également demandé au Secrétariat de se concentrer davantage sur la mise en œuvre de l'Accord. Il semble que le processus d'adhésion pourra se poursuivre tout naturellement lorsque la mise en œuvre de l'AEWA commencera à afficher des résultats tangibles qui inciteront d'autres pays à accéder à l'Accord. Une communication et des échanges aisés entre les organes décisionnels sont une condition préalable à une mise en œuvre efficace et à une communication efficiente des résultats obtenus.

Objectif 2 : Renforcer les mécanismes existants et en mettre au point de nouveaux afin de permettre une coopération active et l'engagement des diverses parties prenantes dans le rôle de partenaires, intermédiaires et ambassadeurs de l'AEWA sur le plan de la communication

Un avantage hautement apprécié et l'une des raisons principales d'adhérer à l'AEWA sont les opportunités qu'il offre aux pays de coopérer au niveau international dans le domaine de la conservation des oiseaux d'eau. Les répondants de l'enquête Quick Scan ont le sentiment que cette coopération pourrait être améliorée. Par exemple, afin d'optimiser les avantages de la coopération régionale, des initiatives

axées sur les espèces pourraient être élaborées au niveau des pays qui partagent des habitats identiques ou qui fournissent ensemble des ressources importantes pour certaines espèces. Il semble que le Secrétariat pourrait favoriser plus efficacement ce genre d'échanges et de coopération, et communiquer les résultats.

Un second motif derrière cet objectif est le fait que le Secrétariat n'est pas seul quand il s'agit d'appliquer l'Accord et de communiquer à ce sujet. Il s'agit d'un petit Secrétariat disposant d'une capacité limitée pour la communication, surtout en tenant compte du cadre de travail à grande échelle qui comporte des régions, des problèmes, des contraintes et des possibilités très diverses. Le Secrétariat peut améliorer sa capacité de communication en partageant des tâches avec les États de l'aire de répartition et les organisations partenaires, en coopérant davantage avec les autres secrétariats, en faisant davantage usage de la sous-traitance et en utilisant l'aide de bénévoles.

La capacité structurelle et opérationnelle en matière de communication dépend aussi bien du financement que des initiatives. Si la communication doit faire structurellement partie de la mise en œuvre de l'AEWA, il faudra alors cibler des partenaires financiers potentiels et leur fournir des informations.

Objectif 3 : Renforcement de la capacité en vue de la communication

La décision de renforcer le rôle de facilitateur du Secrétariat implique de la part des Parties contractantes et d'autres parties une participation plus active aux activités de mise en œuvre de la communication. Pour ce faire, le renforcement de la capacité de communication au sein de ces Parties s'impose également. Comme le Secrétariat ne dispose pas des ressources permettant la mise en place d'un programme étendu de renforcement des capacités, il est proposé de mettre en œuvre une série de programmes régionaux de Formation de formateurs. Une formation de 5 jours destinée à un groupe de représentants nationaux sera organisée dans chaque région. A l'issue de cette formation, ils seront en mesure de :

- Préparer une stratégie de communication
- Planifier, gérer et mettre en œuvre une activité ou un projet de communication
- Former d'autres responsables de leur pays afin qu'ils acquièrent ces mêmes compétences et constituent un groupe national de spécialistes de la communication.

Objectif 4 : augmenter la sensibilisation à l'AEWA, la connaissance de sa valeur ajoutée et de ses objectifs

Le Secrétariat et les Parties contractantes rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre de l'AEWA, difficultés qui sont liées à la compréhension de cet Accord et des concepts qui le sous-tendent. Les pays ont indiqué qu'ils n'avaient (n'ont) pas une idée suffisamment claire de ce que représente exactement l'AEWA, ni de ses objectifs et de ses réalisations. Bien que le matériel actuel de communication soit conçu pour répondre à ce problème, les résultats de l'enquête Quick Scan montrent que l'un des rôles de la communication est d'augmenter la connaissance et la compréhension de l'AEWA.

Les États de l'aire de répartition indiquent dans l'enquête Quick Scan l'existence d'obstacles retardant ou empêchant leur accession à l'AEWA qui pourraient être pris en main par le biais de la communication. Outre des connaissances limitées, « l'abondance de Conventions » forme une barrière supplémentaire. Dans l'arène des conventions internationales, certains pays perçoivent l'AEWA comme « encore un autre Accord » sans voir suffisamment l'avantage d'y adhérer. Il existe un autre défi à relever sur le plan de la communication consistant à promouvoir plus clairement la valeur ajoutée de l'AEWA et faire connaître davantage les succès remportés. Davantage de lignes directrices et de conseils sont également jugés nécessaires au niveau du processus d'accession.

3.4. Résultats et activités souhaités

Résultat 1: Augmenter au niveau quantitatif et qualitatif la communication et les échanges entre les organes décisionnels officiels de l'AEWA

Activité 1.1 : Augmenter l'interactivité des réunions

La qualité des discussions durant les réunions officielles, la participation de ceux qui prennent part aux discussions ainsi que leur engagement à suivre les résultats des réunions se trouveront renforcés si l'interactivité des réunions l'est également.

Sans modifier les règlements officiels régissant les réunions des Parties contractantes, du Comité permanent et du Comité technique, des mesures peuvent être mises en œuvre afin d'améliorer l'interactivité.

- Engager un assistant professionnel pour conduire les discussions et inviter toutes les personnes présentes à participer
- Organiser des sessions thématiques ou régionales se rapportant à la séance plénière. Les sujets discutés au cours de ces sessions peuvent évoluer et changer par réunion. Les sujets ne devront pas être seulement techniques mais traiteront de questions ayant trait à la communication, aux échanges et à la coopération.
- Présenter le rapport de ces discussions en séance plénière et sur le site Web.
- Mettre au point un document de travail sur le fonctionnement de l'AEWA qui servira de base à la discussion au sein des Parties, invitant celles-ci à réfléchir sur la façon de susciter l'étude critique qui conduira à l'amélioration du fonctionnement de l'AEWA.

Activité 1.2 : Augmenter l'interactivité entre les réunions

L'enthousiasme que l'on note pendant les réunions diminue souvent entre ces dernières une fois que chacun est rentré chez soi. Cette situation fait que les informations ne sont pas effectivement partagées au niveau de la région et que les développements au niveau national ne sont pas rapportés aux participants aux réunions. Les gens arrivent souvent aux réunions mal préparés et avant que des décisions ne puissent être prises, on perd un temps précieux à mettre tout le monde au courant.

- Présenter les rapports sur les réunions sur le site Web, notamment les discussions ayant eu lieu au cours des réunions thématiques en petits groupes (voir activité 1.1.)
- Laisser la place sur le site Web aux groupes de discussion thématique/régionale (voir activité 4.1. et 4.3.)
- Organiser une réunion de coordination annuelle qui regroupera le Secrétaire exécutif, le Président et le Vice-président du Comité permanent et du Comité technique (5 participants) entre les réunions du StC et du TC, et en afficher faire le compte rendu sur le site Web et dans le bulletin pour l'information des Parties.

Activité 1.3 : Évaluation de la représentation régionale dans les organes officiels de l'AEWA

L'AEWA fonctionne grâce à une forme de représentation régionale au sein de ses organes décisionnels. Le bon fonctionnement de cette représentation, qui devrait servir à la fois de porte-parole et d'écho, ne s'est pas encore matérialisé. Des améliorations dans ce domaine auraient un impact important sur le fonctionnement général de l'AEWA.

- Le Secrétariat doit évaluer le système actuel de représentation régionale, prenant en considération un éventuel système de rotation et la mise en place d'un programme périodique d'évaluation
- Définir le mandat des correspondants régionaux
- Élaborer des lignes directrices pour les correspondants régionaux
- Sur la base des résultats de l'évaluation, augmenter l'efficacité de la consultation dans les régions en sélectionnant si nécessaire de nouveaux correspondants, en créant des mécanismes de réaction sur l'Internet (voir activité 4.1 et 4.3) et en lançant une réunion régionale (voir activité 2.1.)

Résultat 2 : Des mécanismes de coopération active entre diverses parties prenantes revêtant le rôle de partenaires, intermédiaires et ambassadeurs dans la communication de l'AEWA sont opérationnels ainsi que l'engagement de ces parties.

Activité 2.1 : Réunion régionale des Parties

De nombreux répondants de l'enquête Quick Scan ont indiqué la nécessité de processus régionaux d'échange et de coopération pour assurer une mise en œuvre réellement effective de l'AEWA. Le Se-

crétariat pourrait aider à la mise en route de ce processus, après quoi les parties concernées pourraient prendre la relève.

- Le Secrétariat devra démarrer et organiser un atelier/réunion des correspondants régionaux de l'AEWA, tout particulièrement dans les régions où le fondement institutionnel de la mise en œuvre de l'AEWA est fragile du fait du manque de ressources et/ou d'expérience (ces régions prioritaires sont à définir, mais il pourrait s'agir des régions africaines, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale).
- Cette réunion sera une session de travail au cours de laquelle sera produit un plan d'action régional relatif à la coopération, qui comprendra au moins un projet spécifique et qui pourrait inclure des accords bilatéraux ou sous-régionaux sur la coopération.
- La réunion choisira également des correspondants chargés de la communication et produira un plan d'action des activités de communication (voir activités 3.1. et 3.2.).
- La réunion décidera ensuite des activités de suivi à démarrer dans la région et à réaliser par cette dernière, y compris des réunions (annuelles) régionales. Le rôle du Secrétariat se réduira dès que la région prendra la responsabilité de ces initiatives.
- Un point important de l'ordre du jour sera le financement des activités dans la région. A cette fin, il faudra chercher des partenaires régionaux ainsi que des sources structurelles internationales de financement.
- Le Secrétariat pourra profiter du fait que les personnes concernées sont réunies pour les interviewer et mener une enquête rapide (Quick Scan) sur l'évolution des différents points (et en donner un feedback sur le site Web et dans le bulletin).

Activité 2.2. : Stratégie de financement

Jusqu'à présent, le financement de la communication est assuré en partie par le budget disponible grâce aux contributions des Parties contractantes. En élaborant cette stratégie de communication, ces Parties ont reconnu l'importance de la communication. Le Secrétariat devra chercher des moyens de financer la mise en oeuvre de la stratégie.

- Assurer un financement structurel par le biais des contributions des États membres
- Étudier les possibilités de financement par la région, entre autres lors des réunions régionales (voir Activité 2.1)
- Étudier avec ceux qui contribuent actuellement et avec ceux qui partagent les ressources (parmi les Parties contractantes, les conventions associées, les ONG internationales) les possibilités d'étendre ou de stabiliser ces relations pendant une plus longue période.

Résultat 3 : Renforcement de la capacité régionale pour la communication

Activité 3.1 : Formation des formateurs au niveau régional

La méthode de Formation des formateurs (FdF) prévoit un rôle actif de la part du Secrétariat dans cette formation qui permettra de mettre en place des noyaux régionaux de spécialistes de la communication. Chaque formateur devra ensuite être capable de mener la formation dans son propre pays.

- Engager un consultant chargé de diriger la formation dans chaque région

Activité 3.2 : Faciliter le suivi de la FdF au niveau national

Pour faciliter le suivi, il faudrait fournir aux formateurs nouvellement formés les outils leur permettant de mener eux-mêmes cette formation tout en restant en contact avec les autres participants afin d'échanger les expériences acquises et de mettre en place un réseau actif de spécialistes de la communication.

- Engager un consultant qui réalisera un manuel destiné aux participants
- Démarrer un e-Groupe de travail, constitué par les participants, sur la Communication, l'Éducation et la Sensibilisation du Public sur le site Web de l'AEWA.

Il est aussi conseillé à ce niveau d'élaborer un plan d'action en commun avec le projet FEM relatif aux voies de migration.

Résultat 4 : Connaissance et sensibilisation accrues en ce qui concerne l'AEWA, sa valeur ajoutée et ses objectifs

Activité 4.1 : Améliorer et entretenir le site Web de l'AEWA

Un site Web fonctionnel et attrayant semble absolument indispensable pour l'AEWA, puisqu'il s'agit d'un accord ayant une très grande portée et une capacité limitée pour servir toute son aire de répartition. À l'heure actuelle, le site ne répond pas vraiment aux attentes d'un Internaute exigeant. Il est difficile à trouver et sa navigation est complexe. Il faudrait que le site soit plus attractif, d'un usage plus convivial, plus à jour et plus interactif. Un bon site ne doit pas seulement être bien conçu, mais il doit également être entretenu. Sa gestion et son entretien sont des aspects prioritaires. Des activités semblables ont été proposées dans le cadre du projet FEM relatif aux voies de migration et des partenaires tels que Wetlands International et le Bureau Ramsar seront également consultés pour obtenir des conseils et parvenir à des actions communes afin d'éviter le chevauchement des tâches.

- Engager un consultant pour reconcevoir le site Web
- Élaborer une stratégie pour sa gestion
- Engager un gestionnaire du site
- Le Secrétariat se chargera du téléchargement quotidien.

Activité 4.2 : Publication régulière du Bulletin de l'AEWA

Les gens ont besoin d'être informés et, dans l'aire de travail de l'AEWA, tout le monde n'a pas facilement accès à l'Internet et au courrier électronique. Le Bulletin actuel est très apprécié et a fait ses preu-

ves. On pourrait toutefois améliorer sa régularité, ainsi que les apports régionaux et les langues utilisées. Pour des raisons pratiques, la fréquence du Bulletin ne sera pas augmentée, mais il sera complété par une mise à jour mensuelle électronique qui ne sera pas imprimée. Ceci accroîtra également la faculté de réponse face à des questions importantes pouvant surgir sur la conservation des voies de migration.

- Publication régulière de deux numéros par an, sous forme imprimée et en format PDF sur le site Web
- Nouvelles brèves mensuelles en format PDF sur le site Web et envoyées à la liste d'adresses électroniques
- Numéros spéciaux sur des questions techniques une fois par an
- Introduction d'articles dans les langues importantes : Arabe, Russe, etc.

Activité 4.3 : Initier et fournir l'infrastructure nécessaire à la e-discussion

Tout comme pour l'Activité 4.1, des activités identiques ont été proposées dans le cadre du projet FEM relatif aux voies de migration. Le fait de consulter le responsable du projet FEM permettra de mettre sur pied un plan d'action commun afin d'éviter le chevauchement des tâches.

- Établir une liste d'adresses électroniques
- L'utiliser pour les communiqués et informer les membres des changements intervenus sur le site Web
- Inclure un forum de discussion sur le site Web
- Lancer un débat sur le besoin de groupes de travail thématiques/ régionaux

Activité 4.4 : Élaborer des lignes directrices relatives à l'adhésion

Les Parties contractantes tout comme les États de l'aire de répartition envisageant de devenir Partie à l'Accord ont fait savoir que les procédures d'accession à l'AEWA ne sont pas seulement longues mais également compliquées.

- Élaborer des lignes directrices relatives aux procédures d'accession (en Anglais, Français, Russe et Arabe) et les diffuser auprès des États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore Partie contractante à l'AEWA

Activité 4.5 : Élaborer des outils permettant d'accroître la sensibilisation au niveau national

Le Secrétariat de l'AEWA souhaite fournir aux Parties contractantes des outils leur permettant d'accroître la sensibilisation des différentes parties prenantes dans les États de l'aire de répartition. Il ne possède toutefois ni la capacité ni les connaissances lui permettant d'élaborer ces outils pour un grand nombre de pays, de problèmes et de contextes culturels très divers. Dans la mesure de ses capacités, le Secrétariat peut proposer un set de base comprenant du matériel d'information sur l'AEWA sous forme électronique pouvant être reproduit, traduit et adapté en fonction des besoins locaux. Ce set de base se composera du matériel existant sur l'AEWA. On fera également appel à Ramsar et au projet FEM relatif aux voies de migration pour obtenir des conseils et éviter de refaire le même travail. La composition de ce set sera modulable et pourrait comprendre :

- La brochure sur l'AEWA brochure
- Une affiche AEWA
- Un auto-collant AEWA
- La présentation PowerPoint sur l'AEWA
- Le texte de l'Accord
- Les lignes directrices relatives à l'adhésion

4. Plan d'Action concernant la communication

Le présent document est le premier avant-projet de la Stratégie de communication de l'AEWA. Le Secrétariat a choisi un processus de consultation par étape. Après une plus large consultation au cours des prochains mois auprès des parties intéressées de l'AEWA, cette stratégie évoluera et un plan d'action y sera ajouté en vue de sa mise en œuvre. Comme le montre le tableau ci-dessous, on identifiera dans ce plan d'action pour chaque activité des parties responsables, des partenaires potentiels, un cadre géographique et temporel et le budget nécessaire.

Résultat 1: Amélioration de la qualité et de la fréquence de la communication des échanges entre les organes officiels de l'AEWA					
Activité	Direction	Partenaires	Où et quand	Budget demandé	Source potentielle
Activité 1:					

Le plan de stratégie et d'action sera discuté et affiné au cours d'un atelier organisé parallèlement à la Conférence sur l'itinéraire de migration qui se tiendra à Édimbourg en avril 2004. Le plan final sera présenté au Comité permanent en novembre 2004.